



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**

**MAIRIE DE CHAMALIERES**

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE  
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING Maire de Chamalières, certifie que l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Puy-de-Dôme, en date du 27 avril 2022, prescrivant des enquêtes : préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) des communes d'Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Durtol et parcellaire sur le projet Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) de déployer les lignes BHNS B et C ainsi que de réaliser les aménagements associés sur le territoire de la Métropole Clermontoise dans le cadre du projet Inspire, a été publié le 23 mai 2022 dans la commune de Chamalières et que, notamment, il a été affiché en mairie avant le 23 mai 2022 et pendant toute la durée des enquêtes.

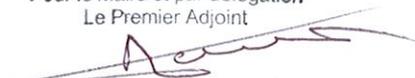
Fait à Chamalières, le

(Cachet du Maire)



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint

  
Rodolphe JONVAUX

A RENVOYER A LA PREFECTURE : Secrétariat Général Commun  
Pôle des Affaires Juridiques et Contentieuses